



**Procès-Verbal de la
Réunion du Conseil Municipal
Lundi 14 Mars 2022
Séance n° 2022-03**

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de Réunions en Mairie de Burie, sous la présidence de Monsieur Gérard PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 Mars 2022

Présents : (14) MM. Gérard PERRIN (Maire), Patrick ANTIER (1^{er} Adjoint), Mme Marie-Christine GILARDIN (2^{ème} Adjointe), M. Jean-Paul ROULLIN (3^{ème} Adjoint), Mmes Magalie FOURNIER, Nelly GAUTHIER, MM. Joël LAVERGNE (Conseiller Municipal délégué), Patrick MAILLOT, Serge REMY, Sébastien ROI-SANS-SAC, Mme Babette SCHNEIDER Babette, M. Stéphane SIMONNEAU, Mme Nathalie SIRRE-LAMBERT, M. Bernard VACHON.

Absente Excusée : (01) Mme Stéphanie BARBASTE (Procuration à Mme Nathalie Sirre-Lambert).

Madame Marie-Christine Gilardin est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance en date du 21 février 2022 a été adressé par mail à tous les conseillers le 23 février 2022. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Le Procès-Verbal, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

1. Budget Principal Commune ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021
2. Budget Principal Commune ⇒ Vote du Compte Administratif 2021
3. Budget Principal Commune ⇒ Affectation du Résultat 2021
4. Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021
5. Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Vote du Compte Administratif 2021
6. Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Affectation du Résultat 2021
7. Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021
8. Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Vote du Compte Administratif 2021
9. Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Affectation du Résultat 2021
10. Actualisation des membres des Commissions Communales
11. Elections Présidentielles ⇒ Permanences des Dimanches 10 & 24 Avril 2022
12. Informations & Questions Diverses

Délibération n° 20220314-01 ⇒ Budget Principal Commune
⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Maire expose que le Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune a été établi par M. Jean-Michel Drouineau, Responsable du Service de la Gestion Comptable de Saint-Jean d'Angély, à la clôture de l'exercice comptable.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Considérant que les comptes 2021 établis par M. Jean-Michel Drouineau ne donnent pas lieu à observation :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, statuant sur :

1. L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
2. L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. La comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune, dressé, pour l'exercice 2021 par M. Jean-Michel Drouineau, Responsable du Service de la Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votes Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20220314-02 ⇒ Budget Principal Commune
⇒ Vote du Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif de la Commune de Burie est présenté par M. Gérard Perrin, Maire, qui en rappelle les résultats de clôture :

Sections		Prévus	Réalisé	Résultat de Clôture	Reste à Réaliser
Inv.	Dépenses	1 084 726.83 €	465 276.08€	<i>Excédent</i>	- 389 289.67 €
	Recettes	1 084 726.83 €	1 122 765.42 €	657 489.34 €	+ 0 €
Fonct.	Dépenses	1 043 168.00 €	837 534.99 €	<i>Excédent</i>	0 €
	Recettes	1 043 168.00 €	1 066 256.00 €	228 721.01 €	0 €
Résultat Global de Clôture de l'exercice				+ 886 210.35 €	- 389 289.67 €

Vu l'avis de la Commission Communale des Finances réunie le 09 mars 2022.

M. Gérard Perrin, Maire, sort de la salle de réunions, et ne participera donc pas au vote de cette délibération. M. Patrick Antier, 1^{er} Adjoint, procède aux opérations de vote du Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Approuve le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune de Burie au titre de l'année 2021.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

*Délibération n° 20220314-03 ⇒ Budget Principal Commune
⇒ Affectation du Résultat 2021*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard Perrin, Maire :

- Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- Constatant que le Compte Administratif 2021 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement (exercice 2021) + 228 721.01 €
- Un excédent reporté (affectation du résultat 2020) 0 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2021, de + 228 721.01 €

- Un excédent d'investissement (exercice 2021) + 657 489.34 €
- Un déficit d'investissement (exercice 2020) - 162 311.70 €

Soit un excédent d'investissement cumulé au 31.12.2021, de + 495 177.64 €

- Un déficit des Restes à Réaliser (exercice 2021) - 389 289.67 €
 - (RAR Dépenses - 389 289.67 €)
 - (RAR Recettes + 0 €)

Soit un excédent de financement de + 105 889.97 €

R.1068 Excédent de fonctionnement capitalisé - 160 568.66 €
(Excédent de Fonctionnement - Restes à Réaliser Dépenses)
(+ 228 721.01 € - 389 289.67 €)

Vu l'avis de la Commission Communale des Finances réunie le 09 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 de 228 721.01 €, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D.002 Déficit reporté - €	R.002 Excédent reporté 68 152.35 €	D.001 Solde d'exécution N-1 - €	R.001 Solde d'exécution N-1 495 177.64 €
			R.1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 160 568.66 €

Votes Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00



Délibération n° 20220314-04 ⇒ Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Maire expose que le Compte de Gestion du Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » a été établi par M. Jean-Michel Drouineau, Responsable du Service de la Gestion Comptable de Saint-Jean d'Angély, à la clôture de l'exercice comptable.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Considérant que les comptes 2021 établis par M. Jean-Michel Drouineau ne donnent pas lieu à observation :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, statuant sur :

4. L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
5. L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
6. La comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus », dressé, pour l'exercice 2021 par M. Jean-Michel Drouineau, Responsable du Service de la Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votes Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20220314-05 ⇒ Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Vote du Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » est présenté par M. Gérard Perrin, Maire, qui en rappelle les résultats de clôture :

Sections		Prévus	Réalisé	Résultat de Clôture	Reste à Réaliser
Inv.	Dépenses	535 944.34 €	267 972.17 €	0 €	0 €
	Recettes	535 944.34 €	267 972.17 €		0 €
Fonct.	Dépenses	535 944.34 €	267 972.17 €	0 €	0 €
	Recettes	650 388.75 €	267 972.17 €		0 €
Résultat Global de Clôture de l'exercice				0 €	0 €

Vu l'avis de la Commission Communale des Finances réunie le 09 mars 2022.

M. Gérard Perrin, Maire, sort de la salle de réunions, et ne participera donc pas au vote de cette délibération. M. Patrick Antier, 1^{er} Adjoint, procède aux opérations de vote du Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

➤ Approuve le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » au titre de l'année 2021.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20220314-06 ⇒ Budget Annexe Lottissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Affectation du Résultat 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard Perrin, Maire :

- Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- Constatant que le Compte Administratif 2021 fait apparaître des résultats neutres tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement

Vu l'avis de la Commission Communale des Finances réunie le 09 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Décide d'acter les résultats neutres au 31 décembre 2021 :

Votes Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

*Délibération n° 20220314-07 ⇒ Budget Annexe « Maison de Santé »
⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021*

Le Maire expose que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Maison de Santé » a été établi par M. Jean-Michel Drouineau, Responsable du Service de la Gestion Comptable de Saint-Jean d'Angély, à la clôture de l'exercice comptable.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Considérant que les comptes 2021 établis par M. Jean-Michel Drouineau ne donnent pas lieu à observation :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, statuant sur :

7. L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
8. L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
9. La comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Maison de Santé » dressé, pour l'exercice 2021 par M. Jean-Michel Drouineau, Responsable du Service de la Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votes Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 de 41 781.33 €, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D.002 Déficit reporté - €	R.002 Excédent reporté 41 781.33 €	D.001 Solde d'exécution N-1 - €	R.001 Solde d'exécution N-1 821.20 € R.1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 0 €

Votes Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20220314-10 ⇒ Actualisation des membres des Commissions Communales

Lors de la réunion d'installation en tant que Conseillère Municipale, Mme Magalie Fournier n'a pas pu solliciter sa participation à certaines Commissions Communales, à savoir : Personnel & Lotissement / Foncier.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il avait été décidé, lors de la constitution de ces commissions communales, qu'elles soient composées de 3, voire 4 membres, maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Décide la composition des Commissions Communales telles que mentionnées sur le tableau joint en annexe.

Votes Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00



Commissions Communales

	Gérard Perrin - Maire				Patrick Antier - 1 ^{er} Adjoint			Marie-Christine Gilardin - 2 ^e Adjointe				Jean-Paul Roullin - 3 ^e Adjoint				Joël Lavergne Conseiller Délégué		
	Appel d'Offres	Urbanisme / PLU	Environnement	Jumelage	Voies / Réseaux / Eclairage / Assainissement / Echange Pédale	Personnel	Cimetière / Etat-Civil	Fêtes & Cérémonies	Associations / Sports	Vie Scolaire	Action Sociale	Finances / Bâtiments		Communication				
												Finances	Bâtiments / Locatifs	Foncier / Lotissement	Commerce / Artisanat	Site Internet / Bulletin Municipal / Panneau Lunimeux	Plan Communal de Sauvegarde	
Patrick Antier	X	X		X	Vice-Président					X	X			X	X			
Marie-Christine Gilardin	X						Vice-Présidente				X		X					
Jean-Paul Roullin	X	X	X		X						Vice-Président							
Stéphanie Barbaste			X						X					X				
Magalie Fournier						X				X				X				
Nelly Gauthier							X		X									
Joël Lavergne				X	X							X		X	Conseiller Délégué			
Patrick Maillot							X	X							X			
Serge Remy				X	X		X	X						X				
Sébastien Rai-Sans- Sac	X			X	X		X	X			X	X						
Babette Schneider	X			X		X			X	X				X	X			
Stéphan Simonneau					X		X	X										
Nathalie Sirre- Lambert	X	X	X									X	X					
Bernard Vachon						X						X	X	X	X			

Informations Diverses

1. Elections Présidentielles ⇨ Permanences des Dimanches 10 & 24 Avril 2022

Les bureaux de votes seront ouverts de 8 h.00 à 19 h.00 ; il est établi les permanences par tranches horaires 8 h.00 / 12 h.00 - 12 h.00 / 16 h.00 - 16 h.00 / 19h.00 avec présence d'un adjoint à chaque plage.

2. Construction Salle Polyvalente Collège Beauregard de Burie

Par mail en date du 27 février 2022, M. Fabrice Barusseau, Conseiller Départemental du Canton de Chaniers nous informait que la contribution des Communes pour la construction de la salle polyvalente du Collège Beauregard de Burie a été annulée.

3. Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural ⇨ Entretien systématique de l'Eclairage Public

Dans le cadre de la mission d'entretien de l'éclairage public, le Sdeer a décidé d'initier une campagne d'entretien systématique au cours des prochaines semaines.

Ainsi, sur la Commune, l'Entreprise Eiffage Energie visitera l'ensemble des 397 points lumineux et des 29 commandes d'éclairage, opération intégralement à la charge du Sdeer.

A cette occasion, elle sera chargée des prestations suivantes :

- ✿ Contrôle électrique et mécanique des luminaires,
- ✿ Vérification du bon fonctionnement des armoires de commandes d'éclairage public,
- ✿ Mesure des consommations électriques par armoire,
- ✿ Remplacement des sources lumineuses (ampoules), le cas échéants (les luminaires à Led ne sont pas concernés), et des équipements électroniques associés,
- ✿ Description précise du patrimoine d'éclairage public,
- ✿ Géoréférencement des ouvrages aériens (luminaires et câblages),
- ✿ Identification des luminaires à vapeur de mercure subsistants,
- ✿ Détection des luminaires vétustes et proposition de travaux nécessaires en vue de leur remplacement.

Cette campagne permettra, d'une part, d'améliorer l'efficacité lumineuse des luminaires, et d'autre part, de diminuer le taux de pannes au cours des années à venir.

Elle permettra, en outre, de disposer d'une base de données précises sur le patrimoine d'éclairage public, dans le but de faciliter tout diagnostic ultérieur dans le cadre d'éventuelle future campagne de modernisation.

4. Détail de l'Article 6232 - Fêtes & Cérémonies

Lors de la présentation du Compte Administratif de la Commune -année 2021- M. Bernard Vachon a demandé le détail de l'Article 6232 pour 9 860.08 €

✚ Cérémonies	914.67 €
✚ Commission Sociale (Aînés)	4 676.04 €
✚ Décès	185.00 €
✚ Noël (Marché, Guirlandes, Sapins, etc...)	3 529.87 €
✚ Octobre Rose	54.50 €
✚ Fête du 13 juillet	500.00 €

4. Commission Communale des Finances

5. FNACA

Est détaillée, la programmation des festivités pour la cérémonie du 60^e anniversaire devant avoir lieu samedi 19 mars 2022 sur la Commune de Burie.

M. Patrick Antier informe

- + Réunion Commission Communale de la Voirie ⇒ Vendredi 18 mars 2022 (Programmation 2022) ;
- + Boulevard Goulebenèze ⇒ Chicane mises en place fin mars 2022 ;
- + Chemin de la Tonnelle ⇒ Suite à l'interrogation de Mme Nathalie Sirre-Lambert sur la remise en état, M. le Maire précise que le Maire de Saint-Sulpice de Cognac lui a indiqué ne pas avoir la possibilité de budgétiser ces travaux sur l'année 2022.

Mme Marie-Christine Gilardin

- + Thé Dansant des Aînés ⇒ Jeudi 19 Mai 2022, les invitations sont lancées ;
- + Bons de Noël ⇒ Doléances d'une personne qui n'aurait pas eu les bons de Noël, Mme Marie-Christine Gilardin confirme que ceux-ci les lui ont bien été remis dans le colis, à l'instar de toutes les autres personnes bénéficiaires (réponse à M. Bernard Vachon) ;
- + Réunion Commission Communale Associations / Sports ⇒ Mercredi 16 mars 2022 (étude les demandes des subventions).

M. Jean-Paul Roullin

- + Réunion de la Commission Communale des Bâtiments ⇒ demain mardi 15/03 ;
- + Citernes de Gaz ⇒ Révision des contrats en cours ;
- + Groupe Scolaire ⇒ En attente du compte-rendu de la Semdas suite à visite ;
- + Rendez-vous demandé auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. Joël Lavergne

- + Panneaux d'affichage associations ⇒ La réglementation prévoit que les panneaux doivent être non accidentogènes, non gênants, et couverts par un contrat d'assurance ;
- + Caméras sises sur un bien bâti Avenue de la République ⇒ Vérification a été faite que ces caméras privées n'ont pas de visibilité sur le domaine public ; en revanche, sur l'immeuble, un affichage doit mentionner la présence des caméras privées. La Mairie a adressé, au propriétaire de l'immeuble, un courrier de demande de mise en conformité avec la Loi ;
- + Plan Interactif de la Commune ⇒ Deux sociétés contactées
 - ◇ Publica de Saintes ⇒ environ 800 € reste à charge pour la Commune
 - ◇ Médias Presse de Libourne ⇒ aucun coût pour la Commune
- + Micro signalétique « Commerce & Services » ⇒ Recensement de 109 panneaux indicateurs à mettre en place pour un coût prévisionnel de 15 000 € ;
- + Tourisme Haute Saintonge / Cda de Saintes ⇒ Manifestations de Musique Classique « Préludes 2022 » qui devraient être organisées dans 7 lieux touristiques délocalisés en périphérie de Saintes, les propriétaires du Château du Treuil se portent candidats pour un concert en juin 2022.

M. Sébastien Roi-Sans-Sac demande qu'il soit installé une poubelle au skate-park.

Mme Nathalie Sirre-Lambert

- + Skate-Park ⇒ la plateforme est trop courte
- + Cinéma ⇒ 25 personnes présentes lors de la dernière séance du mercredi 09 mars
- + Cinéma ⇒ prochaines séances
 - ◇ 06 avril ⇒ « La Panthère des Neiges »
 - ◇ 04 mai ⇒ « Maison de Retraite »
 - ◇ 2 séances de plein air, l'une en juin, l'autre en juillet

M. Bernard Vachon

- + Conseil Communautaire de la Cda du 10 février 2022 ⇒ M. Bernard Vachon déplore que, sur le sujet relatif aux écoles et collège de Burie, il n'ait pas été mentionné que ces établissements accueilleraient aussi des enfants des Communes limitrophes du département de la Charente.
- + Conteneurs de tri sélectifs ⇒ Des conteneurs de tri sélectifs ont été mis en place au niveau des maisons du lotissement du Bois Barré devant le gymnase alors que la demande initiale émanait des propriétaires du lotissement Les Plantes du Dessus ; M. Bernard Vachon considère que l'emplacement choisi n'est pas adapté et demande qu'il soit revu et modifié.
Mrs Gérard Perrin et Patrick Antier précisent que la configuration des lieux ne facilite pas le contentement de tous les usagers de proximité.
- + Marc Henri Evariste Poitevin dit Goulebenèze ⇒ M. Bernard Vachon émet l'idée de faire une festivité commémorative pour les 70 ans du décès de cet écrivain, poète, et chansonnier charentais, né à Burie.
Mmes Marie-Christine Gilardin et Nathalie Sirre-Lambert acquiescent pour une manifestation conjointe Commune / Cultur'Ailes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 45.

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine Gilardin

Le Maire,
M. Gérard Perrin

Récapitulatif des Délibérations de la Réunion du Conseil Municipal

Séance n° 2022-03 du 14 Mars 2022

D.20220314-01	Budget Principal Commune ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021
D.20220314-02	Budget Principal Commune ⇒ Vote du Compte Administratif 2021
D.20220314-03	Budget Principal Commune ⇒ Affectation du Résultat 2021
D.20220314-04	Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021
D.20220314-05	Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Vote du Compte Administratif 2021
D.20220314-06	Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Affectation du Résultat 2021
D.20220314-07	Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2021
D.20220314-08	Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Vote du Compte Administratif 2021
D.20220314-09	Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Affectation du Résultat 2021
D.20220314-10	Actualisation des Membres des Commissions Communales